



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

Le Conseil Municipal,

- ENTEND une déclaration de madame Yannick MAURICE en hommage à monsieur Guy PRUDON, ancien conseiller municipal, décédé le 9 mai 2016.
- OBSERVE une minute de silence en hommage à monsieur Guy PRUDON.
- EST INFORME du dépôt d'une question d'actualité qui sera abordée en fin de conseil.
- EST INFORME que les points n° 1, 3, 6, 8, 9, 10, 13, 14, 19 et 22 sont soumis au débat.
- DECIDE de :
  - CREER, au 1<sup>er</sup> juin 2016, un contrat spécifique pour le poste de responsable du département Affaires générales et juridiques,
  - SUPPRIMER, au 1<sup>er</sup> juin 2016, le contrat spécifique de Chargé de la politique des services à la population  
– **A L'UNANIMITE**
  - CREER à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :
    - un poste de brigadier, catégorie C, filière Police municipale, à temps complet. – **A LA MAJORITE**
    - un poste d'animateur, catégorie B, filière Animation, à temps complet. – **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE les nouvelles modalités de versement des indemnités d'astreintes. – **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE les modalités du transfert des sept agents de la commune d'Eragny à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence collecte des déchets.  
– **A L'UNANIMITE**
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec le Comité des Œuvres Sociales de la Ville pour une durée de 3 ans – **A LA MAJORITE**
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours inscrit au contrat de territoire de la commune d'Eragny-sur-Oise relatif à l'opération « Abords du parc urbain » et toutes les pièces afférentes. – **A L'UNANIMITE**
- EMET un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat arrêté par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise – **A L'UNANIMITE**
- ACCEPTE la rétrocession de la parcelle cadastrée AO n° 897 sis rue de la Capucines, AUTORISE monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Qualité de la Vie à signer l'acte authentique, et DESIGNER Maître HUCHET 2 rue des Chênes Emerald BP60009 - 95001 Cergy Cedex, en qualité de notaire de la commune en charge de la rédaction des actes - **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE le rachat du bien susmentionné, appartenant à l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, cadastré section AE n° 704 sis avenue Roger Guichard lieu dit « Le Bas Noyer » au prix et conditions de deux cent huit mille trois cent trente euros et cinquante-sept centimes Hors Taxes (208 330,57 € HT), AUTORISE monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement et de la qualité de la vie à signer l'acte authentique et les documents afférents à cette acquisition, DESIGNER Maître HUCHET 2 rue des Chênes Emerald BP60009 - 95001 Cergy Cedex, en qualité de notaire de la commune en charge de la rédaction des actes. – **A LA MAJORITE**

- AUTORISE monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Qualité de la Vie à signer le protocole de résiliation amiable du bail civil en cours avec « La Poste » du 13 août 1980, de son avenant du 27 décembre 1988, de son avenant du 8 octobre 1991 et de son avenant du 16 décembre 1994, AUTORISE monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Qualité de la Vie à signer le nouveau bail, FIXE le montant du loyer à 49 009,81 € annuel hors charges, APPROUVE le montant des travaux imputables au groupe « la Poste » de 20 012 € TTC. – **A LA MAJORITE**

- AUTORISE la signature de la délégation de service public pour le marché d'approvisionnement de la Challe avec la société LES NOUVEAUX MARCHES DE FRANCE, pour une durée de 3 ans non renouvelable à compter du 2 juin 2016 avec un montant de redevance annuelle de 120 € révisable chaque année et une redevance variable de 20 % sur le résultat net annuel. – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association AJEN – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association AJEK – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association EMEX – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Centre d'Activités Musicales – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € et la mise à disposition du mini bus de la ville à l'association Ecole du Dragon – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € et la mise à disposition du mini bus de la ville à l'association FITDANCE – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Le Jardinot – **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat de projet « Aide financière collective aux partenaires » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour l'année 2016 dans le cadre d'une aide au projet familial collectif vacances et à solliciter une subvention de 2 500 €. – **A L'UNANIMITE**

- DESIGNER messieurs Akim BOUKDOUR, Jean-Pierre HARDY et Mamadou WADE pour représenter le Conseil municipal au sein de la commission de validation des projets de la Cellule Locale d'Accompagnement aux Projets. – **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. – **A LA MAJORITE**

- DECIDE le versement des subventions 2016 aux coopératives d'écoles pour l'assurance des enfants lors d'activités ou sorties scolaires – **A L'UNANIMITE**

- CREER de nouveaux tarifs pour le nouvel accueil post-scolaire d'une heure applicables à compter de la rentrée 2016. – **A LA MAJORITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de son appel à projets des lieux de diffusion à rayonnement local. – **A L'UNANIMITE**

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

- ENTEND une déclaration de monsieur le Maire relative à la position de la municipalité sur le prolongement de l'A104.

- ENTEND la réponse à la question d'actualité relative à la réorganisation de la police municipale, à la mise en place de la vidéosurveillance et aux statistiques de la délinquance sur Eragny et EST INFORME que cette question fera l'objet d'une présentation détaillée lors du Conseil municipal de la rentrée.

- EST INFORME du départ à la retraite de monsieur Daniel BREJAUD, directeur des services techniques, à qui monsieur le Maire adresse tout ses remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 00.

Etaients présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Monique MERIZIO, Audrey JESPAS, Olivier FOURCHES, Nathalie BRAHAMI, Annabelle VICENTE, Alexandre KARADJINOV, Adjoint au Maire, Joëlle MARTINEZ, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Mamadou WADE, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Frédéric TOURNERET (à partir de 20h30), Virgile EDRAGAS, Anne-Sophie SIMOES CARVALHO, Yannick TOUCHET, Fadila BOUZIANE, Yannick MAURICE, Christelle BORCIER, Alexandre MAHOUDEAUX, Stéphane CAPDET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Pierre HERBELOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Frédéric TOURNERET a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 20h30)
- Madame Stéphanie AUVILLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Aurélie LEBRUN a donné pouvoir à Madame Monique MERIZIO
- Monsieur Jérôme GONTIER a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Uma SANKAR a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Madame Elodie SPRINGER a donné pouvoir à Madame Nathalie BRAHAMI
- Monsieur Philippe RELIN a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE
- Monsieur Karim ZIABAT a donné pouvoir à Madame Fadila BOUZIANE
- Monsieur Frédéric PARENT a donné pouvoir à Madame Christelle BORCIER

Monsieur Yannick TOUCHET a été désigné comme secrétaire de séance.